



## COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL du 25 mars 2021 à 18h00 au Beffroi

Publié conformément aux articles L.2121-25 et R.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal convoqué le suivant les dispositions des articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales s'est réuni à la Mairie sous la présidence de **M. Étienne LENGEREAU**, Maire.

**Présents (40):** Monsieur Etienne LENGEREAU, Madame Claude FAVRA, Monsieur Thierry VIROL, Madame Marie COLAVITA, Monsieur Patrice CARRE, Madame Charlotte BAELDE, Monsieur Pascal HUREAU, Madame Gwenola RABIER, Monsieur Patrice ONDOUA, Madame Colette AUBRY, Monsieur Jean-Yves VERZEELE, Madame Stéphanie BUJON, Madame Marie-Sophie LESUEUR, Monsieur Jean-Pierre DAVIAUD, Madame Carmelina de PABLO, Madame Liliane GRAÏNE, Monsieur Pierre BACCON, Madame Elisabeth ROSSIGNOL, Monsieur Karim TAKI, Madame Isabelle LEMEE, Monsieur Patrick XAVIER, Monsieur Jacques MELEDJE, Madame BADIAS, Monsieur Thomas BRIET, Madame NGUYEN, Madame Laurianne ROSSI, Monsieur Matthieu DEVRIENDT, Monsieur VETILLARD, Monsieur Charles SELVACOUMAR, Monsieur Antoine BOUCHEZ, Monsieur Christophe CARLI-SASSOE, Monsieur Joaquim TIMOTEO, Madame Candide LOPES, Monsieur Goulwen LE GALL, Madame Flora CLAQUIN, Madame Anne-Laure CROCHAT, Madame Cécile RENARD-DELAUTRE, Madame GALA VELOSO, Monsieur Cyril PASTEAU, Monsieur Aurélien SAINTOUL

### **Donnant pouvoir (5) :**

Monsieur Paul-André MOULY à Monsieur Thierry VIROL  
Madame Françoise DECORDE à Madame Liliane GRAÏNE  
Monsieur Eric CASTIGNOLI à Monsieur Etienne LENGEREAU  
Madame Amina SAMBOU-HONORE à Madame Claude FAVRA  
Madame Juliette MEADEL à Monsieur Goulwen LE GALL

Assistaient également :

**Fonctionnaires** : M. KUPECEK, M. PIOT, Mme DESCHANELS, Mme CORNILLET, Mme BERTRAND, M. DEDOH, Mme HENRI.

**Cabinet du Maire** : M. MAGRO, M. DEMARET, Mme BUCK, Mme LEFRANÇOIS

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Monsieur SELVACOUMAR** est nommée secrétaire de séance.

## ASSEMBLEE

### 1 - Désignation du représentant de la ville à la CLECT de la Métropole du grand Paris

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°2021-1

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

**DESIGNE** comme représentants au sein de la CLECT :

- TITULAIRE : Etienne LENGEREAU
- SUPPLEANT : Marie COLAVITA

#### Adopté à la majorité

**Vote pour** : le groupe Montrouge ensemble

**Ne prennent pas part au vote** : les groupes Demain Montrouge et Montrouge en Commun

**Vote contre** : le groupe Montrouge écologique et solidaire

## AFFAIRES CULTURELLES

### 1 - Plan de soutien et de solidarité - action complémentaire : remboursement partiel des frais d'inscription des cours dispensés par le conservatoire pour l'année 2020-2021

Rapporteur : Madame AUBRY

Délibération n°2021-2

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

**Approuve** le remboursement de 50% des tarifs du conservatoire 2020 concernant l'année 2020-2021 ci-dessous :

Tarif concerné	Montant (euros)
<b>Droits d'inscriptions</b>	
Musique et danse (Montrougiens)	43.40
Musique et danse (non Montrougiens)	71.65
Chorales, ensembles instrumentaux et chorégraphiques, atelier théâtre	43.40
<b>Redevance annuelle couvrant droits d'auteur</b>	5.05
<b>Cour tarif annuel</b>	
Cours d'instruments (Montrougiens)	158.40
Cours d'instruments (non Montrougiens)	233.10
Cours de danse (Montrougiens)	158.40
Cours de danse (non Montrougiens)	233.10

**AUTORISE** le Maire à signer tous documents afférents à la présente délibération

#### Adopté à l'unanimité

**Vote pour** : les groupes Montrouge ensemble, Demain Montrouge, Montrouge en commun et Montrouge écologique et solidaire

## ENFANCE - JEUNESSE - SPORTS

### **1 - Plan de soutien et de solidarité - action complémentaire : revalorisation de l'aide municipale pour l'accueil des enfants à domicile (AMAED) et ouverture des conditions d'attribution**

Rapporteur : Madame FAVRA

Délibération n°2021-3

Le conseil municipal après en avoir délibéré,  
**APPROUVE** la modification du dispositif de l'AMAED, telle que figurant dans les modalités annexées à la délibération.

**S'ENGAGE** à inscrire les crédits au budget.

**HABILITE** Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions utiles à sa mise en application.

#### **Adopté à l'unanimité**

**Vote pour** : les groupes Montrouge ensemble, Demain Montrouge et Montrouge en commun

**Abstention** : le groupe Montrouge écologique et solidaire

### **2 - Mise en place de la commission d'attribution des places en Etablissements d'accueil du jeune enfant (EAJE)**

Rapporteur : Madame FAVRA

Délibération n°2021-4

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

**CREE** la commission d'attribution des places en établissement d'accueil du jeune enfant,

**DIT** que cette commission a pour objet d'étudier les inscriptions en liste d'attente en vue de l'obtention d'une place en EAJE et de formuler un avis sur les demandes selon les critères retenus par la Ville et en fonction des places disponibles dans les établissements.

**FIXE** la composition de cette commission comme suit :

- L'Adjointe au Maire déléguée à la Famille, à la Parentalité, à la Petite Enfance et au Bien Vieillir ou son représentant, qui emporte la qualité de Présidente de la commission sur la durée du mandat,
- Les responsables des établissements d'accueil du jeune enfant municipaux,
- Un ou plusieurs représentants des services de la Protection Maternelle et Infantile et/ou de la Caisse d'Allocations Familiales
- Un ou plusieurs experts dont l'audition est souhaitée par les membres de la commission (médecin pédiatre, psychologue, etc..)
- Le responsable de la Direction de la Petite Enfance ou son représentant.
- Les agents de la Direction de la Petite Enfance assurant le secrétariat et la logistique

#### **Adopté à la majorité**

**Vote pour** : Le groupe Montrouge ensemble

**Abstention** : les groupes Demain Montrouge et Montrouge écologique et solidaire

**Vote contre** : le groupe Montrouge en commun

### **3 - Adoption du règlement intérieur de fonctionnement de la commission d'attribution des places en EAJE**

---

Rapporteur : Madame FAVRA

Délibération n°2021-5

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

**ADOpte** le règlement intérieur de la commission d'attribution des places en EAJE

**DIT** que ce règlement intérieur a pour objet de préciser les modalités de fonctionnement de la dite commission

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les décisions s'y rapportant.

#### **Adopté à la majorité**

**Vote pour** : le groupe Montrouge ensemble

**Abstention** : les groupes Demain Montrouge et Montrouge écologique et solidaire

**Vote contre** : le groupe Montrouge en commun

### **4 - Modification du règlement intérieur des établissements de la petite enfance**

---

Rapporteur : Madame FAVRA

Délibération n°2021-6

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le règlement de fonctionnement consolidé des établissements ou services d'accueil de la petite enfance, applicable dès le 1<sup>er</sup> avril 2021.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le règlement de fonctionnement.

**HABILITE** Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions utiles à sa mise en application.

#### **Adopté à l'unanimité**

**Vote pour** : Le groupe Montrouge ensemble

**Abstention** : les groupes Demain Montrouge, Montrouge écologique et solidaire et Montrouge en commun

### **5 - Avenant de prolongation de la convention avec la CAF relative au Contrat enfance Jeunesse 2020**

---

Rapporteur : Madame FAVRA

Délibération n°2021-7

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

**APPROUVE** l'avenant à la convention d'objectifs et de financement du contrat Enfance et Jeunesse entre la Ville de Montrouge et la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le dit avenant pour l'année 2020,

**S'ENGAGE** à inscrire les recettes afférentes au budget,

**HABILITE** Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions utiles à sa mise en œuvre.

**Adopté à l'unanimité**

**Vote pour** : les groupes Montrouge ensemble et Demain Montrouge

**Abstention** : les groupes Montrouge en commun et Montrouge écologique et solidaire

**6 - Mise en place de la Commission des dérogations scolaires**

*Rapporteur : Madame COLAVITA*

*Délibération n°2021-8*

**Départ de Mme BADIAS qui donne pouvoir à Mme COLAVITA**

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

**CREE** la commission des dérogations scolaires.

**DIT** que cette commission a pour objet d'étudier et de formuler un avis sur les demandes de dérogations à la sectorisation scolaire de notre ville.

**FIXE** la composition de cette commission comme suit :

- L'Adjointe au Maire déléguée à la Vie Scolaire, aux Apprentissages périscolaires et au Bien-être à l'école ou son représentant, qui emportera alors la qualité de Présidente de la commission sur la durée du mandat,
- L'inspecteur de l'Éducation Nationale, ou son représentant,
- Un directeur des écoles maternelles, désigné par ses pairs avant chaque commission,
- Un directeur des écoles élémentaires, désignés par ses pairs avant chaque commission,
- Le responsable du service Éducation ou son représentant.

**AUTORISE** le Maire à l'effet de prendre toute décision se rapportant à cette délibération.

**Adopté à la majorité**

**Vote pour** : le groupe Montrouge ensemble

**Abstention** : le groupe Montrouge écologique et solidaire

**Vote contre** : les groupes Demain Montrouge et Montrouge en commun

**7 - Adoption du règlement intérieur de la Commission des dérogations scolaires**

*Rapporteur : Madame COLAVITA*

*Délibération n°2021-9*

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

**ADOPTE** le règlement intérieur de la commission des dérogations scolaires, tel que figurant en annexe.

**DIT** que ce règlement intérieur a pour objet de préciser les modalités de fonctionnement de la commission des dérogations.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions s'y rapportant.

**Adopté à la majorité**

**Vote pour** : le groupe Montrouge ensemble

**Abstention** : le groupe Montrouge écologique et solidaire

**Vote contre** : les groupes Demain Montrouge et Montrouge en commun

**8 – Subvention aux bacheliers pour 2021**

*Rapporteur : Madame COLAVITA*

*Délibération n°2021-10*

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

**ACCORDE** une participation à chaque lycéen lauréat du baccalauréat avec mention Très Bien et Bien, résidant à Montrouge de façon permanente pendant son année de terminale (y compris les jeunes en internat), scolarisé dans un établissement francilien.

**FIXE** le montant maximal de la prise en charge individuelle à 800 € pour les mentions Très Bien et 400 euros pour les mentions Bien.

**PRECISE** que cette participation devra être consacrée par le lauréat, soit :

- aux frais d'apprentissage à la conduite automobile
- aux frais d'un séjour linguistique
- aux frais d'inscription dans un organisme de formation à l'apprentissage des langues étrangères
- aux frais d'inscription dans un établissement d'enseignement supérieur ou organisme de soutien aux études supérieures
- aux frais d'acquisition de matériel numérique ou informatique.
- aux frais d'inscription pour les formations BAFA

**PRECISE** que cette subvention sera attribuée avant le 30 juin 2022 sur présentation :

- de l'original de l'attestation certifiant l'obtention du baccalauréat avec indication de la mention requise, délivrée par l'Education Nationale et de l'adresse du lauréat sur Montrouge, faisant foi.
- du justificatif de domicile du jeune sur Montrouge (quittance de loyer, facture gaz ou électricité, attestation de sécurité sociale du jeune ou de ses parents...)
- d'une facture originale nominative du lauréat des frais engagés dans les domaines précités.
- 

**S'ENGAGE** à inscrire les crédits nécessaires au budget.

**AUTORISE** le Maire à signer tout document s'y rapportant.

**Adopté à la majorité**

**Vote pour** : le groupe Montrouge ensemble

**Ne prend pas part au vote** : le groupe Demain Montrouge

**Abstention** : le groupe Montrouge écologique et solidaire

**Vote contre** : le groupe Montrouge en commun.

## **9 - Participation communale au fonctionnement de l'enseignement privé pour l'année scolaire 2020/2021 - Jeanne d'Arc - Yaguel YAACOV - Pardeness HANNAH**

Rapporteur : Madame COLAVITA

Délibérations n°2021-11/12/13

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

**ACCORDE** au titre du financement des dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat pour l'année scolaire 2020/2021: 266 216,44 € (Deux cent soixante-six mille deux cent seize euros et quarante-quatre centimes) à l'Institution Jeanne d'Arc.

**ACCORDE** au titre du financement des dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat pour l'année scolaire 2020/2021 : 63 679,68 € (Soixante- trois mille six cent soixante-dix-neuf euros et soixante-huit centimes) à l'école Yaguel Yaacov,

**ACCORDE** au titre du financement des dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat pour l'année scolaire 2020/2021 : 1 768,88 € (Mille sept cent soixante-huit euros et quatre-vingt-huit centimes) à l'école Pardeness Hannah,

**S'ENGAGE** à inscrire les crédits nécessaires au budget,

**PRECISE** qu'ampliation de la présente sera notifiée aux intéressés.

**AUTORISE** le Maire à signer tout document s'y rapportant.

### **Adopté à la majorité**

**Vote pour** : le groupe Montrouge ensemble,

**Vote contre** : les groupes Demain Montrouge, Montrouge en commun et Montrouge écologique et solidaire

## **10 - Plan de soutien et de solidarité - action complémentaire : remboursement partiel ou total (50 ou 100 %) des frais d'inscription aux cours adultes pour l'année 2020-2021**

Rapporteur : Madame COLAVITA

Délibération n°2021-14

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

**Approuve** le remboursement de 50% des tarifs des cours adultes 2020 concernant l'année 2020-2021 ou en totalité pour les personnes ne disposant pas du matériel nécessaire et des moyens techniques pour se connecter à distance sur présentation d'une attestation sur l'honneur et d'une validation par le professeur dispensant les cours que cette personne ne s'est jamais connectée, ci-dessous :

<b>Tarif concerné</b>	<b>Montant (euros)</b>
<b>Cours d'adultes</b>	
Alphabétisation niveau 1 à 3 - Auditeurs Montrougiens	20,58
Alphabétisation niveau 1 à 3 - Auditeurs non Montrougiens	20,58
Français langue étrangère niveau 1 à 3 - Auditeurs Montrougiens	41,17
Français langue étrangère niveau 1 à 3 - Auditeurs non Montrougiens	102,92
Allemand niveau 0 à 3 - Auditeurs Montrougiens	78,22
Allemand niveau 0 à 3 - Auditeurs non Montrougiens	197,60
Anglais niveau 0 à 4 - Auditeurs Montrougiens	78,22

Anglais niveau 0 à 4 - Auditeurs non Montrougiens	197,60
Anglais des affaires - Auditeurs Montrougiens	78,22
Anglais des affaires - Auditeurs non Montrougiens	197,60
Espagnol niveau 0 à 4 - Auditeurs Montrougiens	78,22
Espagnol niveau 0 à 4 - Auditeurs non Montrougiens	197,60
Bureautique niveau 2 - Auditeurs Montrougiens	103,95
Bureautique niveau 2 - Auditeurs non Montrougiens	197,60
Excel - Auditeurs Montrougiens	78,22
Excel - Auditeurs non Montrougiens	197,60
Traitement de l'image numérique - Auditeurs Montrougiens	103,95
Traitement de l'image numérique - Auditeurs non Montrougiens	197,60
Comptabilité niveau 1 et 2 - Auditeurs Montrougiens	78,22
Comptabilité niveau 1 et 2 - Auditeurs non Montrougiens	197,60
Arts plastiques - Auditeurs Montrougiens	135,34
Arts plastiques - Auditeurs non Montrougiens	311,84
Carnet de dessins - Auditeurs Montrougiens	135,34
Carnet de dessins - Auditeurs non Montrougiens	311,84
Du dessin à la couleur - Auditeurs Montrougiens	135,34
Du dessin à la couleur - Auditeurs non Montrougiens	311,84
Montrougiens inscrits à Pôle emploi (sur justificatif)	Gratuit

**INSCRIT** les crédits nécessaires au budget

**AUTORISE** le Maire à signer tout document s'y rapportant

#### **Adopté à l'unanimité**

**Vote pour** : les groupes Montrouge ensemble, Demain Montrouge et Montrouge en commun

**Abstention** : le groupe Montrouge écologique et solidaire

### **MARCHES PUBLICS**

#### **1 - Principe de recours à la Délégation de services publics (DSP) pour la gestion des marchés forains municipaux**

*Rapporteur : Monsieur CARRE*

*Délibération n°2021-15*

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le principe de délégation du service public pour la gestion et l'exploitation des marchés forains municipaux

**AUTORISE** monsieur le Maire à lancer la procédure de service public en application des articles L.1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales.

#### **Adopté à la majorité**

**Vote pour** : les groupes Montrouge ensemble et Demain Montrouge

**Abstention** : le groupe Montrouge en commun

**Vote contre** : le groupe Montrouge écologique et solidaire



## **2 - Principe de recours à la DSP pour la gestion de l'hôtel d'activités et la pépinière d'entreprises au 2A rue Danton**

Rapporteur : Monsieur CARRE

Délibération n°2021-16

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le principe de délégation du service public pour la gestion et l'exploitation d'un Hôtel d'activités.

**AUTORISE** monsieur le Maire à lancer la procédure de service public en application des articles L.1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales.

### **Adopté à la majorité**

**Mme MEADEL ne prend pas part au vote**

**Vote pour** : les groupes Montrouge ensemble et Demain Montrouge

**Abstention** : le groupe Montrouge en commun

**Vote contre** : le groupe Montrouge écologique et solidaire

## **3 - Convention de Délégation de maîtrise d'ouvrage à la SOGEB**

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°2021-17

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

**APPROUVE** la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la ville et la SOGEB

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la SOGEB, relative aux travaux liés au fonctionnement du Beffroi

**DIT** que les crédits seront inscrits au budget de la ville

### **Adopté à la majorité**

**Vote pour** : les groupes Montrouge ensemble et Demain Montrouge

**Abstention** : le groupe Montrouge écologique et solidaire

**Vote contre** : le groupe Montrouge en commun.

## **FINANCES**

### **1 - Avis favorable à la cession du patrimoine de Montrouge Habitat à Seine Ouest Habitat et Patrimoine (SOHP)**

Rapporteur : Monsieur VIROL

Délibération n°2021-18

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

**EMET** un avis favorable sur la vente des logements implantés sur son territoire appartenant à l'OPH Montrouge Habitat au profit de Seine Ouest Habitat et Patrimoine.

### **Adopté à la majorité**

**Vote pour** : le groupe Montrouge ensemble

**Vote contre** : les groupes Demain Montrouge, Montrouge en commun et Montrouge écologique et solidaire

## 2 - Maintien des garanties d'emprunt et autorisation du transfert à Seine Ouest Habitat et Patrimoine (SOHP)

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°2021-19

### Départ de Mme N'GUYEN

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le maintien des garanties d'emprunts accordées par la ville de Montrouge ci-dessous et **Autorise** le transfert de ces emprunts à Seine Ouest Habitat et Patrimoine,

Quotité	Référence	Réf. banque	Prêteur	Année de réal.	Durée [an]	Montant initial	Capital restant dû	Taux
100,0000%	266747	266747	CDC	1989	34,00	532 089,76 €	82 643,35 €	Livret A + 0.47
100,0000%	266825	266825	CDC	1989	34,00	570 554,47 €	88 617,63 €	Livret A + 0.47
100,0000%	266975	266975	CDC	1989	34,00	302 488,73 €	46 982,08 €	Livret A + 0.47
100,0000%	272466	272466	CDC	1992	32,00	286 949,34 €	56 628,39 €	Livret A + 1.3
100,0000%	275545	275545	CDC	1993	32,00	485 360,70 €	117 323,51 €	Livret A + 1.3
100,0000%	275546	275546	CDC	1993	32,00	2 995 618,02 €	724 113,86 €	Livret A + 1.3
100,0000%	275547	275547	CDC	1993	32,00	267 277,41 €	64 607,45 €	Livret A + 1.3
100,0000%	275548	275548	CDC	1993	32,00	954 128,64 €	230 636,14 €	Livret A + 1.3
100,0000%	462789	462789	CDC	1996	32,00	660 781,88 €	225 234,60 €	Livret A + 1.3
100,0000%	926276	926276	CDC	2000	25,00	1 518 816,63 €	392 894,75 €	Livret A + 1.3
100,0000%	1237097	1237097	CDC	2013	50,00	2 300 000,00 €	2 102 401,23 €	Livret A + 1.11
100,0000%	1237098	1237098	CDC	2013	40,00	2 333 700,00 €	2 051 502,72 €	Livret A + 1.11
100,0000%	1237100	1237100	CDC	2013	40,00	1 666 300,00 €	1 462 158,65 €	Livret A + 1.04
100,0000%	1081	MON156774EUR	SFIL	2001	20,00	1 277 696,71 €	103 132,21 €	Taux fixe à 5.62 %
100,0000%	705500-C A		CREDIT AGRICOLE	2006	15,00	705 500,00 €	35 275,19 €	Taux fixe à 3.76 %
100,0000%	425000-C A		CREDIT AGRICOLE	2006	20,00	425 000,00 €	122 187,50 €	Taux fixe à 3.85 %
100,0000%	9965673	9965673	CE	2017	20,00	850 000,00 €	765 000,00 €	Taux fixe à 1.54 %
<b>total</b>						<b>18 132 262,29 €</b>	<b>8 685 408,38 €</b>	

**AUTORISE** le Maire à signer tout document y afférent.

### Adopté à la majorité

**Vote pour** : le groupe Montrouge ensemble

**Abstention** : les groupes Demain Montrouge et Montrouge écologique et solidaire

**Vote contre** : le groupe Montrouge en commun

## 3 - Consolidation des taux des taxes communale et départementale sur le foncier bâti pour 2021

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°2021-20

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

**FIXE** pour l'exercice 2021, les taux de fiscalité directe suivants :

- Taxe foncière (bâti) : 19,98%

- Taxe foncière (non bâti) : 8,67%

**AUTORISE** le Maire à signer tout document s'y rapportant.

**Adopté à la majorité**

**Vote pour** : le groupe Montrouge ensemble

**Vote contre** : les groupes Demain Montrouge, Montrouge en commun et Montrouge écologique et solidaire

**4 - Tarifs communaux afférents aux occupations de salles communales pour l'exercice 2021**

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°2021-21

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

**FIXE** les tarifs communaux complémentaires pour l'exercice 2021, ainsi que leur date d'effet, comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

Tarif concerné	Date d'effet	Montant en euros
Location des salles et équipements spécialisés (dojo, gym, musculation, boulodrome, club house, salle de réunion, tout autre équipement spécialisé...)		
<b>Associations ou établissements d'enseignement locaux</b>		
Tarif horaire	01/04 /2021	29,77
Tarif annuel (2 heures par semaine)	01/04 /2021	673,44
<b>Associations ou établissements d'enseignement hors localité</b>		
Tarif horaire	01/04 /2021	35,72
Tarif annuel (2 heures par semaine)	01/04 /2021	2 154,22

**AUTORISE** le Maire à signer tout document s'y rapportant.

**Adopté à la majorité**

**Vote pour** : le groupe Montrouge ensemble

**Vote contre** : les groupes Demain Montrouge, Montrouge en commun et Montrouge écologique et solidaire

**5 - Approbation du rapport 2020 de la Commission locale des charges transférées (CLECT) instituée entre l'établissement public territorial VSGP et ses communes membres**

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°2021-22

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

**Approuve** le rapport adopté par la commission d'évaluation des charges territoriales de l'Établissement public territorial Vallée Sud Grand Paris réunie le 12 novembre 2020

**Adopté à l'unanimité**

**Vote pour** : le groupe Montrouge ensemble

**Abstention** : les groupes Demain Montrouge, Montrouge en commun et Montrouge écologique et solidaire

## **6 - Réitération de la garantie d'emprunt accordée par la Ville à la SA HLM Maison Saines - Air et Lumière absorbée par la société SEQENS**

Rapporteur : Monsieur VIROL

Délibération n°2021-23

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

**ACCORDE** la garantie solidaire à la Société SEQENS pour le remboursement à hauteur de 100% de toutes les sommes dues au titre de l'emprunt contracté auprès du CREDIT FONCIER DE FRANCE, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions décrites dans l'exposé des motifs, pour le remboursement de l'emprunt suivant :

- Montant : 1 976 168 ,66€
- Durée du prêt : 09/03/2017 au 30/03/2035
- Périodicité : trimestrielle
- Taux Fixe :1,83%
- Remboursement anticipé total ou partiel : indemnité actuarielle si le taux de réemploi du capital remboursé est inférieur au taux du présent prêt.

**S'ENGAGE** ,au cas où la Société SEQENS, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas de toutes les sommes devenues exigibles au titre du prêt et des intérêts moratoires qu'elle aurait encourus, à en effectuer le paiement en ses lieu et place, à hauteur des quotités définies à l'article 1, sur simple notification du prêteur adressée par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Conformément à l'article L.2252-1 du CGCT, aucune stipulation ne pourra faire obstacle à ce que la mise en jeu des garanties communales porte, au choix de la Ville, soit sur la totalité du concours, soit sur les annuités déterminées par l'échéancier contractuel.

**S'ENGAGE** pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

**RENONCE**, par suite, à opposer au Crédit Foncier de France l'exception de discussion des biens du débiteur principal et prend l'engagement de payer de ses deniers, à première réquisition du Crédit Foncier de France, toute somme due au titre de cet emprunt, en principal, intérêts, intérêts de retard, indemnité de remboursement anticipé et autres accessoires ainsi que tous les frais et impôts qui, pour un motif quelconque, n'aurait pas été acquittés par la Société SEQENS à l'échéance exacte.

**AUTORISE** le Maire à signer tous les actes afférents à la présence de garanties, à intervenir à l'acte de transfert de prêt qui sera régularisé entre la Société SEQENS et le Crédit Foncier et à signer la convention de garantie communale d'emprunt à intervenir avec la Société SEQENS.

### **Adopté à l'unanimité**

**Vote pour** : les groupes Montrouge ensemble, Demain Montrouge, Montrouge en commun et Montrouge écologique et solidaire

## **7 - Garantie d'emprunt accordée à Seqens pour la réalisation de 9 logements sociaux au 89 avenue Pierre Brossolette**

Rapporteur : Monsieur VIROL

Délibération n°2021-24

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

**ACCORDE** sa garantie à hauteur de 100,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 1 637 429 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N 116356 constitué de 6 Ligne(s) du Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

**APPORTE** la garantie aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**S'ENGAGE** pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges.

**AUTORISE** le Maire à signer tout document s'y rapportant.

#### **Adopté à l'unanimité**

**Vote pour** : les groupes Montrouge ensemble, Demain Montrouge, Montrouge en commun, Montrouge écologique et solidaire

### **8 - Adhésion l'Union Nationale des associations et services de soins infirmiers (UNASSI)**

*Rapporteur : Madame BUJON*

*Délibération n°2021-25*

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** d'adhérer à l'Union Nationale des associations et services de soins infirmiers (UNASSI).

**DIT** que les dépenses correspondantes sont inscrites au chapitre concerné du budget.

**AUTORISE** le Maire à signer tout document s'y rapportant.

#### **Adopté à l'unanimité**

**Vote pour** : les groupes Montrouge ensemble, Demain Montrouge, Montrouge en commun, Montrouge écologique et solidaire

## 9 - Adhésion de la ville à la plateforme des services à domicile de Hauts de Seine - CAP 92

Rapporteur : Madame BUJON

Délibération n°2021-26

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** d'adhérer à la plateforme des services à domicile des Hauts-de-Seine (CAP 92).

**DIT** que les dépenses correspondantes sont inscrites au chapitre 011 du budget.

**AUTORISE** le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité

**Vote pour** : les groupes Montrouge ensemble, Demain Montrouge, Montrouge en commun,

**Abstention** : le groupe Montrouge écologique et solidaire

### RESSOURCES HUMAINES

#### 1 - Revalorisation du taux horaire de rémunération des vacances des psychologues

Rapporteur : Madame FAVRA

Délibération n°2021-27

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

**FIXE**, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021, la rémunération des vacances en référence à la valeur du salaire minimum interprofessionnel de croissance (SMIC). Les taux horaires varient suivant l'objet des vacances et la nature des missions qui s'y attachent, comme suit :

Libelle vacation - Missions	Coefficient SMIC	Valeur brute au 01/01/2021 (taux horaire)
Psychologues	2,93	30,03

**PRÉCISE** que les taux de rémunération ainsi fixés excluent l'indemnité représentative des congés payés égale à 1/10<sup>ème</sup> de la rémunération versée et que cette indemnité sera versée en sus mensuellement, le montant étant calculé en référence au montant des vacances versées au titre du mois en cours.

**PRÉCISE** que les dépenses correspondantes seront inscrites au chapitre 012 du budget principal.

**AUTORISE** le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité

**Vote pour** : les groupes Montrouge ensemble, Demain Montrouge, Montrouge en commun, Montrouge écologique et solidaire

## 2 - Mise à jour du tableau des effectifs

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°2021-28

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

**MODIFIE** ainsi qu'il suit le tableau des effectifs :

Secteur/Catégorie/Cadre/Emploi	Ancienne situation octobre 2020	Nouvelle situation Mars 2021	Solde
<b>Secteur administratif</b>	<b>161</b>	<b>173</b>	<b>12</b>
Catégorie A			
Attaché	32	34	2
Attaché principal	7	6	-1
Attaché hors classe	3	4	1
Directeur territorial	3	2	-1
Administrateur	2	2	0
Administrateur général	1	1	0
Catégorie B			0
Rédacteur	8	10	2
Rédacteur principal de 2ème classe	15	15	0
Rédacteur principal de 1ère classe	10	10	0
Catégorie C			0
Adjoint administratif territorial	25	27	2
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	29	34	5
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	26	28	2
<b>Secteur animation</b>	<b>85</b>	<b>85</b>	<b>0</b>
Catégorie B			
Animateur	9	9	0
Animateur principal de 2ème classe	2	2	0
Animateur principal de 1ère classe	3	3	0
Catégorie C			
Adjoint territorial d'animation	46	46	0
Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	16	16	0
Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe	9	9	0
<b>Enseignement artistique</b>	<b>38</b>	<b>38</b>	<b>0</b>
Catégorie A			
Professeur d'enseignement artistique de classe normale	9	9	0
Professeur d'enseignement artistique hors classe	6	6	0
Catégorie B			
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	14	14	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	9	9	0
<b>Secteur emplois fonctionnels</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>0</b>
Catégorie A			
Directeur général des services des communes de 40 à 80.000 hab.	1	1	0
Directeur général des services techniques des communes de 40 à 80.000 hab.	1	0	-1
Directeur général adjoint des services des communes de 40 à 80 000 hab.	1	2	1
<b>Secteur médico-social</b>	<b>150</b>	<b>150</b>	<b>0</b>

<b>Catégorie A</b>			
Psychologue de classe normale	2	2	0
Puéricultrice cadre de santé	1	1	0
Infirmier de classe supérieure	3	3	0
Infirmier en soins généraux de classe normale	10	10	0
Infirmier en soins généraux de classe supérieure	2	2	0
Infirmier en soins généraux hors classe	6	6	0
Puéricultrice hors classe	1	1	0
Cadre de santé de 2ème classe	1	1	0
Cadre de santé de 1ère classe	2	2	0
<b>Catégorie C</b>			
Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	59	59	0
Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe	40	40	0
Auxiliaire de soins principal de 2ème classe	13	13	0
Auxiliaire de soins principal de 1ère classe	10	10	0
<b>Secteur médico-technique</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>
<b>Catégorie B</b>			
Technicien paramédical de classe supérieure	1	1	0
<b>Patrimoine et bibliothèques</b>	<b>21</b>	<b>21</b>	<b>0</b>
<b>Catégorie A</b>			
Bibliothécaire territorial	2	2	0
<b>Catégorie B</b>			
Assistant de conservation	1	1	0
Assistant de conservation principal de 2ème classe	6	6	0
Assistant de conservation principal de 1ère classe	2	2	0
<b>Catégorie C</b>			
Adjoint territorial du patrimoine	4	3	-1
Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe	4	4	0
Adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe	2	3	1
<b>Secteur police municipale</b>	<b>21</b>	<b>21</b>	<b>0</b>
<b>Catégorie B</b>			
Chef de service de police municipale principal de 1ère classe	1	1	0
<b>Catégorie C</b>			
Brigadier-chef principal	1	1	0
Gardien-brigadier	19	19	0
<b>AUTRES EMPLOIS</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>0</b>
Collaborateur de cabinet	2	2	0
Directeur cabinet	1	1	0
<b>Secteur social</b>	<b>132</b>	<b>132</b>	<b>0</b>
<b>Catégorie A</b>			
Assistant socio-éducatif de 2ème classe	1	1	0
Educateur territorial de jeunes enfants de 2ème classe	13	0	-13
Educateur territorial de jeunes enfants de 1ère classe	8	0	-8
Educateur territorial de jeunes enfants de classe exceptionnelle	7	7	0
Educateur territorial de jeunes enfants	0	21	21
<b>Catégorie C</b>			
Agent social	25	25	0



Agent social principal de 2ème classe	18	18	0
Agent social principal de 1ère classe	5	5	0
Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	32	32	0
Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	23	23	0
<b>Secteur sportif</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>0</b>
<b>Catégorie B</b>			
Educateur territorial des A.P.S	3	3	0
Educateur territorial des A.P.S principal de 1ère classe	1	1	0
<b>Secteur technique</b>	<b>459</b>	<b>467</b>	<b>8</b>
<b>Catégorie A</b>			
Ingénieur	8	10	2
Ingénieur principal	3	3	0
Ingénieur en chef	1	1	0
ingénieur hors classe	0	1	1
<b>Catégorie B</b>			
Technicien	6	6	0
Technicien principal de 2ème classe	11	9	-2
Technicien principal de 1ère classe	1	1	0
<b>Catégorie C</b>			
Adjoint technique territorial	260	263	3
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	93	95	2
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	51	51	0
Agent de maîtrise	11	12	1
Agent de maîtrise principal	14	15	1
<b>Total général</b>	<b>1078</b>	<b>1098</b>	<b>20</b>

**AUTORISE**, en cas de vacance d'emploi, à pourvoir tous les postes permanents ainsi présentés, sur les fondements des articles 3-2 et 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. Leur rémunération sera établie sur la base de la carrière et l'expérience de l'agent, en référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois correspondant.

**DECIDE** la conclusion d'un contrat d'apprentissage à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021, au sein du pôle support de la DINSI, pour préparer un diplôme de niveau bac+2.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif, notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis.

**DIT** que Les crédits correspondants seront inscrits aux chapitres concernés du budget principal.

#### **Adopté à l'unanimité**

**Vote pour** : les groupes Montrouge ensemble, Demain Montrouge

**Abstention** : les groupes Montrouge en commun et Montrouge écologique et solidaire

**Départ de M. VETILLARD**

## AMENAGEMENT URBAIN

### 1 - Avenant à la Convention d'Intervention Foncière avec l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°2021-29

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

**ACCEPTE** de conclure avec l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France, pour une nouvelle durée de cinq ans, l'avenant n°1 à la Convention d'Intervention Foncière du 4 novembre 2019 et ses annexes, ayant pour objet l'acquisition de biens immobiliers situés dans le périmètre de veille foncière dit « Gare Chatillon-Montrouge, et de biens immobiliers contribuant à la réalisation de logements locatifs sociaux dans le périmètre de veille foncière couvrant l'ensemble du territoire communal.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cet avenant à la convention, et tout document s'y rapportant.

#### Adopté à l'unanimité

**Vote pour** : les groupes Montrouge ensemble, Demain Montrouge, Montrouge en commun, Montrouge écologique et solidaire

### 2 - Acquisitions foncières des parcelles auprès de Grand Paris aménagement (GPA) en application de la convention de la ZAC Nord et pour la réalisation du projet Péri-Ginoux-Gautier- rétrocession à l'euro symbolique

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°2021-30

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

**ACCEPTE** d'acquérir à l'euro symbolique, la pleine propriété de parcelles cadastrées D5, D95, D125, D131, D137, D152, D154, D156, D158, D160, D166, D168, D186, D226.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document et acte se rapportant à cette acquisition, notamment l'acte authentique de vente qui sera passé en la forme notariée.

#### Adopté à l'unanimité

**Vote pour** : les groupes Montrouge ensemble, Montrouge en commun et Montrouge écologique et solidaire

**Abstention** : le groupe Demain Montrouge

### 3 - Acquisition amiable du bien immobilier 4 rue Couprie pour la construction de logements locatifs sociaux

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°2021-31

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

**ACCEPTE** d'acquérir en valeur libre au prix de 660.000€ (SIX-CENT-SOIXANTE-MILLE EUROS) hors frais, droits et honoraires, un pavillon d'habitation se composant d'un rez-de-chaussée (entrée, cuisine, salle à manger, trois pièces, salle d'eau, WC), un étage (deux chambres), un sous-sol (une cave) et un jardin (devant), sis 4 rue Couprie, sur la parcelle cadastrée section N numéro 176 d'une surface de 00ha00a97ca

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document et acte se rapportant à cette acquisition, notamment l'acte authentique de vente qui sera passé en la forme notariée.

**INSCRIT** au budget les crédits correspondant

#### **Adopté à l'unanimité**

**Vote pour :** les groupes Montrouge ensemble, Demain Montrouge, Montrouge en commun et Montrouge écologique et solidaire

#### **4 - Cession de trois biens immobiliers : 39, rue Pierre Brossolette, 9 rue Georges Bouzerait - lot 8 et 10 rue Sadi Carnot lot - 34**

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°2021-32

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

**APPROUVE** la cession en l'état des biens immobiliers vacants sis 10 rue Sadi Carnot (lot n°34), 9 rue Georges Bouzerait – (lots n°7 et 8) et 39 avenue Pierre Brossolette (lots n°15 et 42) aux enchérisseurs qui auront formulé une offre égale ou supérieure aux prix planchers indiqués dans l'annexe 01, lesquels s'entendant frais de commission inclus à la charge de l'acquéreur,

	<b>STUDIO</b> 10 SADI CARNOT LOT 34	<b>APPARTEMENT</b> 9 GEORGES BOUZERAIT LOTS 7 et 8	<b>APPARTEMENT</b> 39 PIERRE BROSSOLETTE Lots 15 et 42	<b>TOTAL</b>
<b>SURFACE</b>	23,06 m <sup>2</sup>	39 m <sup>2</sup>	54 m <sup>2</sup>	–
<b>EVALUATION FRANCE DOMAINE</b>	161.000 €	226.000 €	313.000 €	700.000 €
<b>MISE A PRIX</b>	125.350 €	163.500 €	250.700 €	539.550 €
<b>MEILLEURE OFFRE NET VENDEUR</b>	203 670 € M et Mme A. et C. WODKA.	251 835 € M. et Mme A. et C. WODKA	284 404 € M. Aoki AYATO	739 909 €

**DIT** que les enchérisseurs gagnants pourront se réserver le droit de se voir substituer toute société qu'ils créeront éventuellement à l'effet d'acquérir la propriété des biens cédés par la Ville,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents permettant la réalisation de ces transactions aux conditions énoncées ci-dessus, notamment les actes de vente qui seront passés en la forme notariée.

**Adopté à l'unanimité**

**Vote pour** : les groupes Montrouge ensemble et Demain Montrouge

**Abstention** : les groupes Montrouge en commun et Montrouge écologique et solidaire

**5 - Transfert de l'autorisation d'occupation du domaine public en surplomb rue Hippolyte Mulin accordée à Montrouge habitat à SOHP**

---

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°2021-33

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

**ACCEPTE** de consentir au transfert de l'autorisation conventionnelle d'occupation du domaine public à la Seine ouest habitat et patrimoine en qualité de futur acquéreur de l'immeuble sis rue Hyppolite Mulin appartenant actuellement à Montrouge Habitat, ce transfert a lieu aux mêmes conditions et charges étant là précisé que la redevance actuelle est de 296 euros annuels.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document permettant le transfert de l'autorisation conventionnelle d'occupation du domaine public à Seine ouest habitat et patrimoine.

**Adopté à l'unanimité**

**Vote pour** : le groupe Montrouge ensemble

**Abstention** : les groupes Demain Montrouge, Montrouge en commun et Montrouge écologique et solidaire

**6 - Plan de soutien et de solidarité : augmentation de l'enveloppe de crédits des aides directes aux commerçants pour l'embellissement des commerces au titre de la charte des devantures commerciales et des terrasses**

---

Rapporteur : Monsieur CARRE

Délibération n°2021-34

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

**APPROUVE** la modification du montant prévu dans la délibération 2019 – 50 en portant le budget annuel de la ville pour cette opération à 40 000 euros et de réévaluer l'enveloppe financière en fin d'année

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des actes s'y afférant

**DIT QUE** la dépense correspondante sera inscrite au budget.

**Adopté à la majorité**

**Vote pour** : les groupes Montrouge ensemble, Demain Montrouge, Montrouge en commun

**Vote contre** : le groupe Montrouge écologique et solidaire

## **7 - Convention avec Métropolis portant sur l'implantation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE)**

Rapporteur : Monsieur HUREAU

Délibération n°2021-35

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le projet de convention et ses pièces jointes,

**AUTORISE** le Maire à signer la Convention d'occupation du domaine public pour l'installation et l'exploitation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques sur voirie dans la commune de Montrouge au profit de la société Métropolis

### **Adopté à l'unanimité**

**Vote pour** : les groupes Montrouge ensemble et Montrouge en commun

**Abstention** : les groupes Demain Montrouge et Montrouge écologique et solidaire

## **AFFAIRES DIVERSES**

### **1 - Concours Montrouge verte et fleurie**

Rapporteur : Madame RABIER

Délibération n°2021-36

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

**ACCEPTE** l'organisation du concours 2021 « Montrouge Verte et Fleurie »

**APPROUVE** le règlement du concours ci-annexé

**DESIGNE** comme membres du jury :

Madame Gwénola RABIER

Madame Carmélina DE PABLO

Monsieur Jean-Yves VERZEELE

Madame Marie-Sophie LESUEUR

Madame Isabelle LEMÉE

Madame Amina SAMBOU-HONORÉ

Madame Colette AUBRY

Madame Cécile RENARD-DELAUTRE

Monsieur Cyril PASTEAU

**AUTORISE** le Maire à signer tout acte s'y rapportant.

### **Adopté à l'unanimité**

**Vote pour** : les groupes Montrouge ensemble, Demain Montrouge, Montrouge en commun et Montrouge écologique et solidaire



## **2 - Projet de convention relative à la transmission d'images des groupes d'immeubles de Montrouge habitat vers le service de la police municipale de la Ville de Montrouge**

Rapporteur : Madame LESUEUR

Délibération n°2021-37

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

**APPROUVE** les termes de la convention entre la Ville et Montrouge Habitat relative à la transmission des images prises dans les parties communes des immeubles d'habitation du patrimoine de Montrouge Habitat vers le centre de supervision urbain (CSU) de la ville de Montrouge situé 16, rue Victor Hugo au sein du service de police municipale.

**AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer avec Montrouge Habitat ladite convention ainsi que tout acte y afférent

### **Adopté à la majorité**

**Vote pour** : le groupe Montrouge ensemble

**Abstention** : le groupe Montrouge en commun

**Vote contre** : les groupes Demain Montrouge et Montrouge écologique et solidaire

## **3 - Convention tripartite avec l'Agence régionale de santé et l'union des professionnels de santé d'Ile-de-France visant la réalisation d'un diagnostic et d'une animation de territoire portant sur l'offre et le recours aux soins**

Rapporteur : Madame BUJON

Délibération n°2021-38

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

**APPROUVE** la convention tripartite de réalisation de diagnostic et d'animation de territoire sur l'offre et le recours aux soins avec par l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France (ARS) et l'Union Régionale des Professionnels de Santé d'Ile-de-France (URPS).

**AUTORISE** le Maire à signer la convention ainsi que tout acte y afférent

**DIT** que les dépenses correspondantes sont inscrites au chapitre 011 du budget.

### **Adopté à l'unanimité**

**Vote pour** : les groupes Montrouge ensemble, Demain Montrouge, Montrouge en commun et Montrouge écologique et solidaire ;

---

*La séance s'achève le 26 mars à 02h00.*

---

Montrouge, le 1<sup>er</sup> avril 2021

Le Maire,  
Etienne LENGEREAU

